



Les Angles

LE JOURNAL D'INFORMATION DE LA COMMUNE

N°35 - SEPTEMBRE 2024

L'ÉDITO DU MAIRE

Chères amies, chers amis, c'est avec plaisir que je vous retrouve dans ce nouveau numéro du 360 dans lequel je reviens sur les finances municipales, à travers le budget, les investissements 2024 et les événements marquants de ce début d'année.

Inauguré en janvier 2024, en présence de nombreuses personnalités, le parking Paul Samson s'est révélé immédiatement extrêmement utile. Les stationnements recentrés sur cet emplacement ont permis de désengorger les autres rues et de faciliter ainsi l'accès aux commerces.

La place a accueilli le marché de Plein-air et offre un espace exceptionnel pour le déroulement d'activités et d'animations comme le Festival de Bandas ou l'Olympic Fiesta de fin de saison.

Le déplacement des piétons a été sécurisé sur la rue du Tennis, cet été, petits et grands ont pu se rendre au « Marché d'Aqui », à l'aire de loisirs sportifs, ou au bus de station en toute sécurité.

Enfin, la culture n'est pas laissée de côté, la médiathèque intercommunale a accueilli des milliers de lecteurs, ou encore des « gamers ». Elle offre également un accès au tiers lieu pour celles et ceux qui souhaitent travailler et accéder au Web.

Après une saison d'été bien remplie, pendant laquelle le Bike-Park, la luge sur rail et l'espace Angléo, malheureusement amputé provisoirement du bassin extérieur, ont tourné à plein régime, nous préparons nos pistes de ski.

Je vous souhaite un bel « été indien », je vous attends pour les vacances d'automne et bien sûr, sur nos pistes cet hiver !

Merci à toutes et à tous de partager avec nous votre passion pour Les Angles !

Le Maire, Michel POUDADE.



DÉGÂTS DE LA GRÊLE

Impacts des grêlons sur le parebrise d'une voiture garée en extérieur

Cet été, la commune a connu deux épisodes de grêle importants. Le premier survenu à la mi-juin avait fait peu de dégâts. Le second, qui a eu lieu le vendredi 02 août a provoqué des très gros dégâts. Retour sur ce dernier évènement.

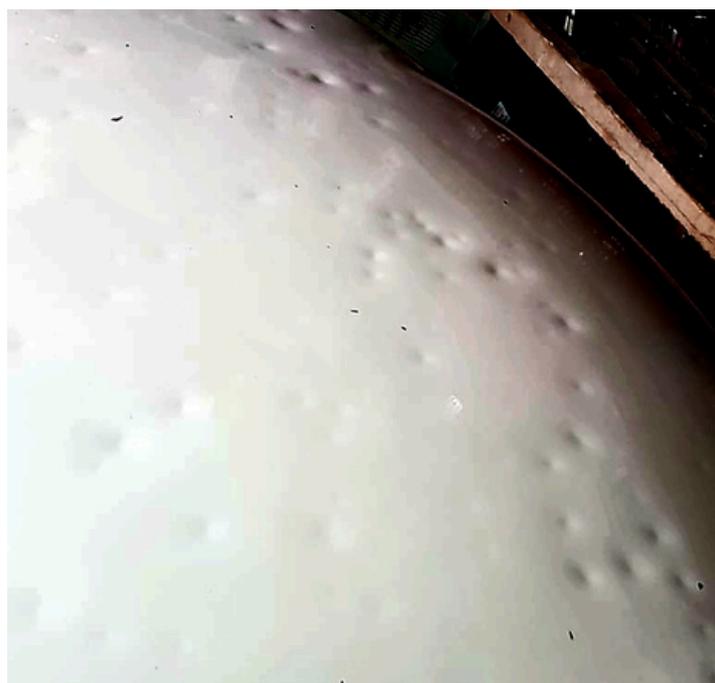
Le vendredi 02 août, peu après 16h, alors que les animations estivales battaient leur plein, des grêlons de la taille de balles de tennis se sont abattus sur la commune. Les habitants, les travailleurs, ainsi que les vacanciers n'ont pu qu'observer, impuissants, les dégâts causés par ce déferlement.

Ces événements climatiques confirment le bien-fondé de cette démarche. Un plan pluriannuel sera défini pour mieux adapter nos canalisations au volume des précipitations.



Récolte de grêlons d'un Anglois

De nombreuses voitures ont été touchées, ainsi que des toits, et des torrents, mêlés d'eau et de grêle, ont déferlé dans les rues du village. Certaines personnes qui n'ont pu s'abriter à temps ou qui ont voulu sortir, par exemple pour mettre leur voiture en lieu sûr, ont été blessées par les grêlons.



Le capot d'une voiture, cabossé par les grêlons



Rétroviseur endommagé

Après ces épisodes, les élus et les agents communaux, se sont mobilisés pour faire les premiers constats et prendre les mesures d'urgence, notamment conservatoires pour les bâtiments. Le survol d'un drone des bâtiments a permis d'établir un bilan rapide des toitures. M.le maire a demandé à la préfecture des Pyrénées-Orientales le classement en "catastrophe naturelle". La grêle est classée comme intempérie, n'est pas considérée comme une catastrophe, il appartient donc aux assurances individuelles de prendre en charge les sinistres.



Le parebrise d'une voiture garée dehors



Des grêlons impressionnants

©Photo d'Eric Cavarnes

Par ailleurs, une analyse du dimensionnement des avaloirs et des réseaux est lancée par la commune depuis le début de l'année.

SERVICES MÉDICAUX DES ANGLES

Cette année, la commune a décidé de mettre les bouchées doubles pour son aménagement. Avec les travaux de la voirie rue du Tennis et de la Place Paul SAMSON (entre autres), les nouveaux équipements publics et les décorations de la ville, des cabinets de services médicaux complémentaires ont été créés en dessous de la médiathèque, dans les locaux de l'ancienne école.

Quels services proposés ?

Depuis le 09 septembre dernier, un cabinet de podologie, un cabinet dentaire et un cabinet d'orthophonie sont ouverts et offrent leurs services à la population, complémentaires à ceux proposés à la maison de santé. En cas d'urgence médicale, **appelez le 15**.

Ouvertures de ces services

Vous pouvez déjà bénéficier des prestations du podologue et de l'orthophoniste. Le podologue est ouvert du **lundi au vendredi de 9h à 12h30** et de **14h à 18h30** et joignable au **07.44.40.31.44**.

Vous pouvez joindre l'orthophoniste au **07.66.09.65.24** pour connaître ses horaires de consultation.

L'ouverture du cabinet dentaire, quant à lui, est prévue pour le **09 septembre** et ses horaires seront du lundi au jeudi de **9h à 13h** et de **14h à 18h30**. Il est possible de prendre rendez-vous via **Doctolib**.



Ancienne école, services complémentaires



Cabinet de podologie

TRAVAUX URBAINS



Rue du Tennis

Des **travaux de réaménagement des réseaux humides et des trottoirs** ont été effectués à la **rue du Tennis**. Ces derniers entrent dans le projet d'aménagement urbain des Angles.



Salle d'exposition Cal Panche

Le **réaménagement de la salle Cal Panche** comprend, la rénovation complète de la toiture et du plancher, l'installation d'une cheminée à bois et d'un éclairage directionnel, ainsi que la reprise des chéneaux et des canalisations d'eau pluviale.



Refuge de la Balmette

Le **Refuge de la Balmette** a lui aussi bénéficié d'une **rénovation drastique**. L'ONF (Office National des Forêts), propriétaire du bâtiment, l'a mis à disposition à la Communauté des Communes par convention. Celle-ci a ainsi pu engager de gros **travaux pour le remettre à neuf**.



Impasse des Genévriers

La mairie a refait le **réseau pluvial** entre le **Chemin de Soula** et **l'impasse des Genévriers**. Cela a permis de rénover **les escaliers**, afin de faciliter les déplacements des piétons.

BUDGET 2024
Fonctionnement et Investissement
continuent d'afficher une bonne santé

BUDGET 2024 : 21 793 573 €
FONCTIONNEMENT : 12 016 125 €
INVESTISSEMENT : 9 777 448 €

Fonctionnement

Recettes
12 016 125 €

Dépenses
12 016 125 €

<ul style="list-style-type: none"> Impôts et taxes : 6 151 200 € Autres recettes : 2 590 309 € Excédent antérieur : 2 067 912 € Dotations et participations : 753 204 € Produits des services : 453 500 € 	<ul style="list-style-type: none"> Charges de personnel : 2 800 000 € Autres dépenses : 2 682 796 € Virement à section d'invest : 2 251 179 € Charges générales : 2 019 610 € Charges gestion courante : 1 242 540 € Intérêts d'emprunts : 1 020 000 €
--	--

Projets de la commune

Les travaux de la Rue Du Tennis
Un budget de 600 000 €

INVESTISSEMENT

Finalisation du programme d'aménagement de la commune, initié avec l'Av. de Balcère, le Parking et la Place P. Samson. Les promeneurs de la R. du Tennis pourront déambuler sur le nouveau espace piéton, en toute sécurité.

52.63%
Taxe Foncière Bâti

87.23%
Taxe Foncière Non-Bâti

Investissement

Recettes
9 777 448 €

Dépenses
9 777 448 €

<ul style="list-style-type: none"> Excédents de fonct capitalisés : 4 012 944 € Virement de section de fonct : 2 251 179 € Dotations et subventions : 1 786 468 € Produits des cessions : 1 016 420 € Emprunt : 500 000 € Autres recettes : 210 437 € 	<ul style="list-style-type: none"> Dépenses d'équipement : 4 962 233 € Déficit d'invest reporté : 2 417 831 € Remboursement du capital : 2 175 453 € Autres dépenses : 221 931 €
---	--

Les orientations du BP 2024

» Pour les recettes de fonctionnement, le montant total diminue d'environ 1 M d'Euro, utilisé en 2023 pour financer les travaux du parking et de la place P. Samson. L'équilibre avec les dépenses de fonctionnement est possible par la diminution, à la même hauteur, du virement à la section d'Investissement puisque les travaux 2024 seront plus modestes et nécessitent un financement moindre. L'investissement 2024 prend en charge les restes à réaliser - travaux 2023 et finance les nouveaux chantiers : Travaux au CTM, Salle Cal Panche, Travaux et Grandes Inspections Domain Skiable, Réfection de voiries et acquisition d'un manège.

BUDGET 2024/2025

Le budget primitif de la commune a été voté le 10 avril 2024. Ce dernier traduit la volonté du conseil municipal de poursuivre un programme d'investissement dynamique et structurant, de maîtriser et contenir les dépenses de fonctionnement malgré l'inflation de ces dernières années.

Les points à retenir :

- Sur la section de Fonctionnement : Des charges de personnel légèrement en hausse pour répondre à l'augmentation du point d'indice et compenser l'inflation. Un virement à la section d'investissement en diminution.
- Sur la section d'Investissement : Un budget en nette diminution après les gros investissements 2022-2023 du parking et de la place Paul Samson.

Principaux investissements 2024 (en HT)

Infrastructures et travaux

- Rénovation de la rue du Tennis, sécurisation des déplacements piétons,
- Aménagement des locaux de l'ancienne école pour accueillir deux orthophonistes, une podologue et une dentiste,
- Tranche 3 des travaux de l'église,
- Réfection de la salle Cal Panche (vieux village),
- Travaux de voirie
- Acquisition de 2 nouvelles navettes urbaines et installation d'un manège place Paul Samson.

NOUVELLE FISCALITÉ LOGEMENT

Dans le cadre du plan national de lutte contre les logements vacants, l'Etat a mis en place des mesures incitatives et régulatrices visant à les remettre sur le marché de l'habitat. Ainsi, le décret du 25 août 2023 étend le champ d'application des zones tendues souffrant d'un déséquilibre entre l'offre et la demande, qui entraîne des difficultés d'accès aux logements. La commune des Angles est concernée, avec 8 autres communes de la Communauté de communes des Pyrénées Catalanes, dont Font-Romeu ou Mont-Louis.

La conséquence est l'instauration d'une taxe sur les logements vacants (article 232 du Code Général des Impôts).

Qui doit la payer ?

Tout logement à usage d'habitation non déclaré, tant à titre de résidence principale que secondaire, depuis au moins un an au 1er janvier de l'année d'imposition, sera considéré comme vacant. Leurs propriétaires ou usufruitiers seront alors concernés. Néanmoins, il existe certaines situations d'exonérations.

A savoir

Tout local d'habitation doit être déclaré auprès des services fiscaux (article 1418 du Code Général des Impôts). Un service de télédéclaration est disponible sur internet, ainsi qu'un formulaire papier téléchargeable. Si des changements ont eu lieu depuis l'année précédente, la situation de chaque bien immobilier doit y être indiquée avant le

1er juillet de chaque année. Le défaut de déclaration est passible d'une amende de 150€.

Néanmoins, en raison de la nouveauté de cette obligation, les services fiscaux n'ont pas pénalisé les défauts de déclarations de l'année 2023. En 2024, en revanche, l'administration fiscale ne devrait pas être clémente.

A combien s'élève cette taxe ?

La TLV est calculée à partir de la valeur locative cadastrale de l'habitation à laquelle on applique un taux qui varie selon la durée de vacance du logement : **17 % la première année et 34 % les années suivantes**. Le produit de cette taxe est perçu par l'Etat. Si le logement n'est pas vacant, il sera soumis à la Taxe d'Habitation.

Quels sont les cas exonérés ?

- Les locaux qui ne sont pas à usage d'habitation (commerces, garages etc.) ;
- Si le logement est vacant indépendamment de la volonté du propriétaire (inhabitable à cause d'un accident par exemple) ;
- Si le logement est occupé depuis plus de 90 jours consécutifs au cours de l'année ;
- Si le logement nécessite des travaux importants pour être habitable (le prix des travaux doit excéder 25 % de la valeur du bien) ;
- Si le logement secondaire est meublé et soumis à la taxe d'habitation.

Une campagne d'information sera menée par la Communauté de communes en partenariat avec la Municipalité pour accompagner les propriétaires de logements vacants à remettre leurs biens sur le marché de la location.

Se rendre en p.8 pour retrouver les liens utiles.

PLAQUES DES SURNOMS

Aux Angles, dans le passé, plusieurs familles différentes pouvaient porter le même nom (Riveill, Buscaïl, Vaqué...). Il était alors d'usage d'utiliser des surnoms pour différencier les personnes, voire les familles. Ils pouvaient par exemple être liés aux métiers (Meneil pour Meunier). Progressivement, les surnoms ont été attachés à la maison familiale.

Afin de rendre hommage à cette tradition et pour figer cette mémoire, le Conseil Municipal des Angles, grâce à l'appui d'associations et la mémoire des anciens, ont proposé de poser des plaque des surnoms sur



Vieux village des Angles

l'ensemble des maisons d'origine, lieux de vie de ces gens aux prénoms et noms parfois oubliés, mais aux surnoms impérissables. Cette démarche s'inscrit dans les efforts de la commune pour mettre au cœur des discussions, la préservation du patrimoine historique des Angles. Ainsi, l'application Ballad'Angles, qui a pour objectif de faire découvrir la commune et ses alentours, développe un outil spécifique pour le vieux village, secteur d'application de ces plaques, afin d'en partager la richesse au plus grand nombre.

Le Conseil Municipal des Jeunes, conjointement avec la Commission du Patrimoine associée à cette démarche, a participé à la conceptualisation de cet outil. Les plaques seront posées une fois les dernières autorisations obtenues auprès des propriétaires.



Modèle des plaques

RETOUR SUR LES ANIMATIONS DE L'ÉTÉ

L'office du tourisme des Angles et la Communauté des Communes ont encore regalé les estivants tout au long de l'été, d'animations variées, ludiques et parfois même, pédagogiques ! Entre cérémonies nationales, jeux pour les enfants, fêtes locales, concerts, évènements sportifs, randonnées et ateliers découvertes de notre culture, les vacanciers et les habitants n'ont pas eu le temps de s'ennuyer. Retour en clichés sur quelques-unes d'entre elles !

Jeux en bois

Dans les ruines du vieux château ont été installés des jeux en bois sur le thème "Catalan". Les enfants ont même pu créer leur propre Patufet lors d'une animation manuelle ! Souvenir des moments passés parmi nous.



Une animation artisanale



Ramon GUAL représentant des couleurs catalanes

Ouverture du Festicatal'Angles

Au lancement du Festicatal'Angles le 08 août dernier, le célèbre musicien catalan Ramon GUAL s'est produit aux Angles. S'en est suivie la levée du drapeau catalan. Ce fut l'occasion pour les vacanciers d'en découvrir davantage sur la culture transfrontalière et pour les résidents de chanter en cœur au rythme des cordes pincées et vibrées !



Du bétail en fête

Un déplacement saisonnier

Au moment de la transhumance annuelle, pour la Fête des Bergers du 14 août, les troupeaux de bétail ont suivi un itinéraire à travers les Angles. Les Anglois et les visiteurs ont pu croiser des brebis dans le village, acheter des produits locaux au marché de producteurs du pays, et assister à des démonstrations de chiens de berger et à des animations autour du pastoralisme. De quoi faire un lien avec la vie paysannes de nos montagnes !



Des photos émouvantes

Rétrospective historique

Une exposition photo a été organisée par Mémoir'Angles entre le 21 juillet et le 11 août. "De la vie paysanne à la station de ski", un thème ludique et pédagogique pour nous replonger dans l'Histoire de notre station.



Un atelier créatif

Ateliers familiaux pour locaux et estivants

La médiathèque des Angles a mis à disposition une partie de ses locaux pour les ateliers Seniors du jeudi après-midi. Ces derniers continueront tout au long de l'année. Ce jour-là, c'était atelier Scrapbooking pour des cartes postales inventives et colorées ! Pour connaître l'agenda annuel de la médiathèque, consulter le lien suivant : <https://www.pyrenees-catalanes.net/fr/sortir-et-decouvrir/le-reseau-des-mediatheques-et-bibliotheques>.

LA PROCESSIONNAIRE DU PIN

Depuis 2022, les chenilles processionnaires sont classées comme “nuisibles à la santé humaine” (Décret N°2022-686). En Cerdagne et en Capcir, le danger qu’elles représentent est sérieux. Chaque année, elles sortent leur tête entre avril et juillet pour faire des dégâts dans nos pins, sapins et jardins. Elles peuvent même s’en prendre à nos animaux, donc soyez vigilants lors des promenades de vos toutous.



File indienne de chenilles processionnaires

Que faire en cas d'exposition ?

- En cas de signes d'urgence vitale (détresse respiratoire, réaction allergique grave), allez directement à l'hôpital transfrontalier ou appelez le 15 ou le 112.
- En cas d'autres symptômes (rougeurs ou démangeaisons), consultez un médecin.
- En cas d'exposition, prenez une douche et lavez vos vêtements.
- Si vos animaux sont exposés, **consultez immédiatement un vétérinaire.**

Installez des **nichoirs à mésanges** (bleues, charbonnières ou à longue queue) qui sont leurs prédateurs naturels. Un couple d'oiseaux peut en consommer jusqu'à 500 par jour.

Au-delà de l'aspect économique que représentent ces moyens, ils permettent également de délaissier les produits chimiques au profit de solutions écologiques.

Prévention

Il existe des moyens simples pour prévenir les invasions de ces nuisibles dans vos jardins :

- Fabriquez ou achetez un **éco-piège**.



Eco-Piège



Mésange bleue se nourrissant

Mésange à longue queue

CAMPAGNE VIGILANCE EAU

Cette année encore, le gouvernement a lancé une campagne de communication préventive sur la consommation de l'eau des Français, et appelle à la prudence.

Bien que la commune des Angles ne soit pas affectée par la sécheresse, ses habitants doivent rester prudents et maintenir des gestes économes afin de préserver leurs ressources en eau.

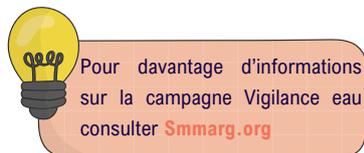
- Diminution des réserves impactant alors l'environnement et l'agriculture. Les cours d'eau et les nappes phréatiques sont particulièrement touchés, affectant donc la biodiversité aquatique et les récoltes.
- Répercussion sur la santé humaine, surtout sur les personnes les plus vulnérables (personnes âgées, enfants).

Quelles sont les conséquences de la sécheresse sur les territoires ?

Cette sécheresse provoque de nombreuses conséquences graves :



© SMMARG Campagne de communication



Quelles sont les actions pour lutter contre la sécheresse ?

Nous pouvons combattre cette situation alarmante à échelle du quotidien, par des gestes économes en eau, comme ne pas laisser couler l'eau pendant la vaisselle, ne pas laver sa voiture en période de sécheresse, faire un lavage de mains et des douches rapides, et ne pas prendre de bain. Par ailleurs, les Angles étant dans une zone en “crise”, il est donc indispensable d'utiliser l'eau uniquement pour les usages prioritaires et l'abreuvement des animaux.

Les actions des Angles pour préserver les ressources en eau

Le diagnostic réalisé met au point un schéma directeur de l'eau potable afin d'appréhender le réseau fuyard sur la commune. Cela va amener à deux chantiers de remplacement des canalisations.

En outre, une réduction des purges permanentes a été validée pour éviter le gaspillage des ressources, même en hiver.

LES CRÉATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES



Les anneaux olympiques de la place P.SAMSON



Création de la flamme olympique



Pose de la peinture des nichoirs



Les nichoirs terminés

Avec les **Jeux Olympiques de Paris 2024**, le Conseil Municipal des Jeunes s'est relevé les manches pour les mettre à l'honneur ! Aussi **une flamme olympique** trône fièrement au carrefour du centre ville, tandis que **les anneaux** ont été placé sur la place P.SAMSON.

Pour attirer les oiseaux et égayer la commune, le CMJ a également fabriqué **une vingtaine de nichoirs** qui ont été installés entre l'office du tourisme des Angles et le parking de la place P.SAMSON.

AMÉNAGEMENTS PUBLICS



Le cerf de la place Samson

Un regard bienveillant

En plus du parking, la place Paul Samson a accueilli cet été, un cerf majestueux dont le regard est tourné vers le village et notre belle église Saint-Michel des Angles ! Serait-il l'ange protecteur des Angloises et Anglois ?



La flamme olympique

Sacrés jeux !

La chaleur olympique des jeux s'est emparée de la commune des Angles. La flamme a donc veillé sur les compétitions sportives qui s'y sont déroulées durant l'été et permet de se rendre compte de la ferveur patriotique qui a accompagnée les français même au cœur de nos montagnes.

Un panorama splendide

Depuis juillet, grâce à la table d'orientation installée avant le chemin d'accès au Lac de Balcère, les promeneurs peuvent contempler le Lac de Matemale tout en s'informant sur la géographie de la zone.



Une table détaillée

LES ANGLES ET LA FIBRE

La fibre optique est une technologie de communication numérique par câble, permettant de faire circuler les données à haut débit.



Comment suivre le déploiement de la fibre aux Angles ?

Avec le Plan France Très Haut Débit, le Gouvernement a mis à disposition une carte du "déploiement de la fibre" sur internet. Elle est consultable via le site cartefibre.arcep.fr de l'ARCEP. Les dispositions définies par l'ARCEP adoptées en décembre 2023, visent à assurer la bonne coordination des calendriers d'arrêt du cuivre et de déploiement de la fibre, dont son achèvement doit être fait avant l'extinction du réseau cuivre. Ces dispositions imposent aux opérateurs des délais de préavis.

L'extinction du réseau de cuivre arrivant à **échéance en 2025**, la fibre devrait être installée chez vous bientôt. Néanmoins, si votre opérateur ne peut pas tirer la fibre à votre domicile, "une personne en charge par le département répondra aux questions des élus sur les difficultés rencontrées. Un bureau sera saisi par les élus pour faire un retour sur la réponse des opérateurs. Une réunion d'informations sera décidée. Pour cela, les administrés doivent se rapprocher de la mairie pour signaler les problèmes relevés." (propos recueillis de M. le maire).

Que faire si vous rencontrez des difficultés d'installation de la fibre ?

A vos agendas

21
SEPT

LES OLYMPIK FIESTA

Épreuves en équipe, matin pour les enfants, après-midi pour les adultes. Bodégas & concert.

12 &
13 DEC

FRANCE BLEU LIVE - 4ème EDITION

2 concerts gratuits en collaboration avec France Bleu & des interprètes du moment !

30
DEC

FESTIVAL GIVRÉ - 2ème EDITION

ELECTRO NEW YEAR IN LA - 2ème EDITION

Une soirée avec de nombreux DJ pour passer à la nouvelle année de manière conviviale & festive !

La Poste

La Poste de votre commune vous accompagne pour vos démarches en ligne. Voici les services concernés :

- Les Allocations Familiales (CAF) ;
- L'Assurance Maladie ;
- L'Assurance Retraite ;
- La déclaration d'Impôts ;
- Les documents officiels (Passeport, CI, permis de conduire, Carte Grise etc.) ;
- Les procédures légales (Défenseur des Droits, extrait du casier judiciaire etc.) ;
- MSA ;
- France Travail (ancien Pôle Emploi).

N'hésitez pas à vous rapprocher de votre Poste si vous rencontrez des difficultés dans vos démarches administratives !

Liens internet TTV

- Informations sur la **Taxe Logement Vacant** :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F17293>

- **Déclaration** en ligne :

<https://www.impots.gouv.fr/actualite/gerer-mes-biens-immobiliers-le-service-en-ligne-pour-les-usagers-proprietaires>

- France Service pour les **aides aux démarches** :

<https://www.france-services.gouv.fr/le-reseau/france-services-la-poste-des-angles>

- **Prime** sortie de la vacance locative de l'ANAH :

<https://www.anah.gouv.fr/sites/default/files/2024-03/deliberation-202403-prime-sortie-vacance.pdf>

Les 90 ans de Jean Vergès

M. Jean Vergès vient de souffler ses 90 bougies ! C'est l'occasion pour la commune des Angles et le 360° de revenir sur son parcours.

M. Vergès est né en 1934. Éleveur de vaches laitières jusqu'en 1979, il est obligé de vendre son exploitation par manque de fourrage. Prenant un virage à 90°, il décide alors de se reconvertir dans le tourisme. 1 an et demi, 2 ans plus tard HOP ! Le voilà hôtelier ! Il ouvre

L'auberge de *La Prairie* à Matemale, en 1981. Son fils, Thierry, se souvient : "J'ai ce souvenir d'un matin où il vient à l'exploitation et nous annonce "Bon, on vend tout, on fait un hôtel" et il l'a fait ! Il est du genre à prendre des décisions sur un moment et ne plus en démordre. Du coup, à la place du bâtiment des vaches, on a fait une auberge ! [...] A son départ à la retraite, ma sœur et moi l'avons repris jusqu'à la vente en 2020, date où je suis moi-même parti à la retraite."

L'auberge a marché dès son ouverture et, bien qu'elle ait accueilli des touristes pendant près de 40 ans, elle s'est surtout spécialisée dans l'accueil des Clubs de Seniors et de sportifs. "Mon père a une capacité d'adaptation impressionnante, quand il décide quelque chose, il le fait à fond et bien !" ajoute Thierry Vergès.

Aujourd'hui, M. Jean Vergès est un associé de la Ferme du Dourmidou, tenue par deux de ses fils, sa fille et son associée, Mme. Aurélia Chouiden.

Nous lui souhaitons une belle continuation et un joyeux anniversaire entouré de ses proches !

La famille Vergès, Jean au milieu



© L'INDÉPENDANT

La ZAC

Par arrêté n°P/URB/0001/2024 du 04/09/2024, le maire a ordonné l'ouverture de l'enquête publique unique portant sur la révision allégée du Plu de la commune et la création d'une orientation d'aménagement et de programmation valant ZAC Sarrat del Poujal, se déroulera durant 31 jours consécutifs du 23/09/2024 au 24/10/2024.

Le commissaire enquêteur recevra en mairie le :

- Lundi 23/09/2024 de 9h à 12h.
- Vendredi 11/10/2024 de 14h30 à 17h30.
- Jeudi 24/10/2024 de 14h30 à 17h30.

Adresse mail dédiée : enquetepublique.zac@les-angles.fr

Coordonnées commissaire enquêteur : **Mairie Les Angles - M. Laurent FABAS 10 place du Coq d'Or, 66210.**

Toutes les informations concernant l'enquête publique seront disponibles sur le site internet de la commune dans la rubrique Concertation Publique :

<https://mairie.lesangles.com/concertations-publiques>

Etat Civil 2024

DÉCÈS

ELIAS Daniel, François, le 05/02/2024

Directeur de la publication : Jean-Pierre Cabot •
Directeur de la rédaction : Nicolas Rapoport •
Rédacteur : Albane Martin
Avec la collaboration de l'ensemble des services de la mairie • Crédits photos : Mairie, L'Indépendant, Google Images • Impression : Imprimerie Allprint •
Contacts : communication-mairie@les-angles.fr • 04.68.04.42.21 • www.mairie.lesangles.fr

